

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 003 /AONO/J11/SAEF/CDPM-MK/2026 DU
~~13 MAI 2026~~ EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA
PRISON PRINCIPALE DE YOKO, DANS L'ARRONDISSEMENT DE YOKO,
DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM, REGION DU CENTRE
Financement : BIP MINJUSTICE, Exercice 2026

1. Objet de l'appel d'Offres

Le Préfet du Mbam et Kim, Autorité Contractante, lance pour le compte du Gouvernement du Cameroun, un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour les travaux de réhabilitation de la Prison Principale de Yoko, dans l'Arrondissement de Yoko, Département du Mbam et Kim, Région du Centre.

2. Consistance des travaux

Les prestations comprennent les opérations suivantes :

- Travaux préparatoires ;
- Maçonnerie ;
- Charpente - Couverture;
- Menuiserie métalliques et bois ;
- Electricité ;
- Peinture.

3. Participation

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions à toutes les entreprises des travaux publics de droit camerounais installées au Cameroun, spécialisées dans l'exécution des travaux de bâtiments et travaux publics et catégorisées dans le sous-secteur des Bâtiments et Equipements Collectifs (BEC), à la catégorie E au moins.

Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations **authentiques** qui permettront de retenir celle(s) pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

4. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public du Ministère de la Justice, **ligne 60 08 121 0 52114501 0340 525619**, Exercice 2026.

5. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération est **de Dix-huit millions sept cent mille (18 700 000) francs CFA.**

6. Allotissement

Les travaux font l'objet d'un lot unique.

7. Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est **En Ligne**.

8. Délai d'exécution

Le délai maximum d'exécution prévu par l'Autorité Contractante pour la réalisation des travaux est de **Quatre-vingt-dix (90) jours calendaires**. Ce délai comprend les périodes des pluies, toutes les intempéries et suggestions diverses et court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux.

9. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission timbré, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaines des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO et dont le montant s'élève à **Trois cent soixante-quatorze mille (374 000) francs CFA.**

L'absence du cautionnement provisoire délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme **absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.**

Le cautionnement provisoire reste valable pendant trente (30) jours au-delà du délai de validité des offres. Dans le cas où le soumissionnaire est attributaire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du Cautionnement Définitif représenté par la retenue de garantie.

Ledit cautionnement provisoire devra être accompagné du récépissé de consignation délivré par la CDEC.

10. Consultation du dossier d'appel d'offres.

Le dossier physique peut être consulté gratuitement dans les services de l'Autorité Contractante, à la Préfecture de Ntui, auprès du Responsable SIGAMP (Tél : 675 681 541) ou auprès du Régisseur de la Prison Principale de Yoko (Tél : 679 264 014) aux heures ouvrables, dès publication du présent avis.

Il peut également être consulté en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> ou sur le site internet de l'ARMP (www.armp.cm).

11. Acquisition du dossier d'appel d'offres.

La version physique du dossier d'appel d'offres peut être obtenue dans les services de l'Autorité Contractante, à la Préfecture de Ntui, auprès du Responsable SIGAMP (Tél : 675 681 541) dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de reversement d'une somme non remboursable des frais d'achat du DAO de **quarante mille (40 000) francs CFA payable au Trésor Public, à la Recette des finances de Ntui.**

Il est également possible d'obtenir la version électronique du dossier par téléchargement gratuit aux adresses sus indiquées pour la version électronique. Toutefois, la soumission est conditionnée par le paiement des frais d'achat du DAO.

12. Présentation des offres :

Les documents constituant l'offre sont répartis en trois volumes ci -après contenus dans une enveloppe fermée et scellée dont :

- L'enveloppe **A** contenant les pièces administratives (Volume 1) ;
- L'enveloppe **B** contenant l'offre technique (Volume 2) ;
- L'enveloppe **C** contenant l'offre financière (Volume 3).

Les offres ainsi présentées seront placées sous simple enveloppe, fermée et scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause. Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de même couleur autre que la couleur blanche.

13. Remise des offres.

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais sera transmise sur la plateforme COLEPS **au plus tard le 16 JUIN 2026 à 12 heures précises.** Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde », en plus de la mention ci-dessous dans les délais impartis :

«APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 003 /AONO/J11/SAEF/CDPM-MK/2026 DU 13 MAI 2026 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA PRISON PRINCIPALE DE YOKO, DANS L'ARRONDISSEMENT DE YOKO, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM, REGION DU CENTRE»

Les originaux de la quittance de paiement des frais d'acquisition du DAO, de la Caution de soumission et du récépissé de consignation délivré par la CDEC seront remis à la Commission

Départementale de Passation des Marchés lors de la séance d'ouverture des offres sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « Quittance, Cautionnement de soumission et récépissé de consignation » en plus de la mention ci-dessous dans les délais impartis :

**«APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 003 /AONO/J11/SAEF/CDPM-MK/2026 DU
13 MAI 2026 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE
LA PRISON PRINCIPALE DE YOKO, DANS L'ARRONDISSEMENT DE YOKO,
DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM, REGION DU CENTRE»
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

Taille et format des fichiers

Pour la soumission en ligne, les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

- 5 MO pour l'Offre Administrative ;
- 15 MO pour l'Offre Technique ;
- 5 MO pour l'Offre Financière.

Les formats acceptés sont les suivants :

- Format PDF pour les documents textuels ;
- JPEG pour les images.

Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre

14. Recevabilité des offres.

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans les espaces réservés en ligne sur la plateforme COLEPS.

Seront irrecevables par l'Autorité Contractante :

- Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- Les plis non-conformes au mode de soumission.
- Les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offre uniquement en copies ;
- La non-présentation de la copie de la quittance d'achat du DAO lors du dépôt de l'offre dont l'original est dans l'offre

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

15. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le 16 JUN 2026 à 13 heures par la **Commission Départementale de passation des marchés** du Mbam et Kim dans la salle de conférence de la Préfecture de Ntui

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de D'Appel d'Offres.

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heures accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

16. Délai de réponse des soumissionnaires

Pour cet Appel d'Offres, le délai de réponse est fixé à **vingt (20) jours ouvrables**, aux entreprises désireuses d'y participer à compter de la date de publication de l'Avis d'Appel d'Offres.

17. Critères d'évaluation.

Après ouverture des Offres par la Commission Départementale de Passation des Marchés Publics, les plis déclarés acceptables sont confiés à une Sous-commission d'Analyse pour évaluation. L'évaluation permettra de déterminer le coût de chaque offre et de comparer les offres entre elles.

L'évaluation des offres se fera en **trois (03) étapes** :

- **1^{ère} étape** : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.
- **2^e étape** : Evaluation technique des offres administrativement conformes.
- **3^e étape** : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

Critères éliminatoires :

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation des offres suivant les critères essentiels. Ils ne doivent pas faire l'objet de notation. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment :

Relativement à l'Offre Administrative

- a) de l'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis ;
- b) de la non-production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente ;

Relativement à l'Offre Technique

- a) des fausses déclarations manœuvres frauduleuses, documents falsifiés ou scannés (**la CDPM et l'Autorité Contractante se réservent le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux**) ;
- b) du non-satisfaction à au moins **70%** des critères essentiels ;
- c) de l'absence de la déclaration sur l'honneur de non-abandon des chantiers au cours des trois dernières années
- d) l'absence de déclaration sur l'honneur du respect scrupuleux de l'Arrêté Conjoint N°0162/MINFOF/MINTP/MINMAP du 15 décembre 2020 fixant les modalités d'utilisation du bois d'origine
- e) de l'absence de la charte d'Intégrité
- f) de l'absence de la Déclaration d'engagement au respect des clauses sociales et environnementales
- g) de l'absence des preuves d'acceptation des conditions de la Lettre-Commande

Relativement à l'Offre Financière

- a) Offre financière incomplète ;
- b) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;

Critères essentiels

Attestant de la capacité technico-financière des candidats à exécuter les prestations, objet de l'appel d'offres. Ceux-ci doivent être déterminés en fonction de la nature et de la consistance des prestations à réaliser:

a) Connaissance du site

- Présence de l'attestation de visite de site signée sur l'honneur par le soumissionnaire ;
- Présence du rapport de visite de site signé sur l'honneur par le soumissionnaire ;
- Présence des prises de vues du site et son environnement ;

b) Les références techniques et capacité financière

- Réalisation d'au moins trois projets par l'entreprise dans le domaine du BTP;
- Réalisation d'au moins deux projets d'un montant cumulé de vingt millions (20 000 000) de Francs CFA par l'entreprise dans le domaine du bâtiment durant les trois (03) dernières années ;
- Existence d'une Attestation de capacité financière d'un montant de quinze millions (15 000 000) de francs CFA délivrée par une banque agréée de 1er ordre,
- Réalisation d'un chiffre d'affaire annuel moyen d'au moins vingt millions (20 000 000) de Francs CFA sur les trois dernières années suivant les expériences et les marchés effectivement exécutés et achevés (joindre les premières et dernières pages des marchés ainsi que les procès-verbaux des réceptions provisoires ou définitives des marchés y afférents).

c) Note technique de l'Offre (présence des pièces relatives au projet)

- L'organisation ainsi que l'ordonnancement qu'il envisage mettre en place pour exécuter efficacement les travaux à laquelle est annexé le rapport de visite des lieux ou l'attestation signée sur l'honneur;
- le calendrier, le planning et le délai de livraison des travaux ;
- les dispositions envisagées pour l'utilisation de la main d'œuvre locale (technique HIMO) et notion de genre ;
- les dispositions relatives au respect des mesures environnementales ;
- les travaux que le soumissionnaire envisage de sous-traiter ;

d) Personnel d'encadrement (Chef de chantier, Chefs d'équipes et personnel administratif)

- Qualification ;
- Et expérience.

e) Moyens matériels

- Disponibilité et état du matériel et des équipements essentiels (en propriété ou en location)

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base de **22 critères essentiels** ci-dessous :

a) Connaissance du site sur **03 sous critères** ;

b) Le personnel d'encadrement de l'entreprise sur **08 sous critères** ;

c) Les références techniques et capacité financière sur **04 sous critères** ;

d) Les moyens techniques et matériels sur **02 sous critères** ;

e) La méthodologie d'exécution sur **05 sous critères**.

18. Attribution de la Lettre-Commande

L'Autorité Contractante attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre est évaluée la moins-disante en incluant, le cas échéant, les remises proposées.

19. Délai de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de **quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

20. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus tous les jours aux heures ouvrables auprès du Responsable SIGAMP (Tél : 675 681 541) ou auprès du Régisseur de la Prison Principale de Yoko (Tél : 679 264 014).

21. Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la **CONAC** au numéro 1517, l'**Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP)** (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48

Ampliations :

Ntui, le 17 3 MAI 2026

- MINJUSTICE/YDE ;
- DDMINMAP/MK ;
- ARMP/CE (POUR PUBLICATION AU JDM) ;
- REGISSEUR PRISON PRINCIPALE/YOKO ;
- PRESIDENT CDPM-MK ;
- AFFICHAGE ;
- CHRONOS/ARCHIVE



OPENED NATIONAL INVITATION TO TENDER
N ° 003 /ONIT/J11/SAEF/MK-ITB/2026 OF 13 MAI 2026 WITH URGENCY FOR
THE REHABILITATION WORKS OF YOKO MAIN PRISON, YOKO DISTRICT, MBAM
AND KIM DIVISION.

1. Object of the invitation to tender

The Senior Officer of Mbam Kim Division, Contracting Authority, hereby launches with urgency, on behalf of Republic of Cameroon, an Open National Invitation to tender with urgency for the rehabilitation works of Yoko Main Prison, Yoko District, Mbam and Kim Division.

2. Consistency of works

The allowances involve the following tasks interlaid:

- Preparatory works;
- Masonry;
- Framework and roofing;
- Metallic and wood carpentry;
- Sealed coatings;
- Sanitary installations;
- Electricity;
- Painting;
- Sanitation.

3. Eligibility

The involvement in this invitation to tender is open with equal conditions to Cameroon-Law related firms and companies experienced in Building and Civil Engineering, **categorized in the construction sector (BEC), on E category or more.**

By this invitation to tender, interested companies are called upon to provide authentic information which will be useful for the choice of those that can meet the needs of the required service after an in-depth and objective appraisal of their application files.

4. Finance

Works which form the subject of this invitation to tender are financed by the Budget of the Ministry of Justice as part of 2026 fiscal year, **imputation 60 08 121 0 52114501 0340 525619.**

5. Estimated cost

The estimated cost of the operation is **18 700 000 (heighten million seven hundred thousand) francs CFA.**

6. Allotment

The works shall be divided into one (01) single lot.

7. Submission mode

The submission mode used for this consultation is OnLine.

8. Execution deadline

The execution deadline sets by the Project Owner is **ninety (90) calendars day.** This period includes the rainy seasons, weather and some other factors with effect from the day of works notification signing's date of the contract.

9. Provisional bid bond

Each applicant will include in his administrative file a deposit (in compliance with the model attached) issued by a first-class banking institution approved by the Ministry in charge of Finance

and whose list features in Document 10 of the tender file, and valid for **thirty (30) days** with effect from the tender-validity deadline. The deposit's amount stands at **three hundred and seventy-four thousand (374.000) francs CFA**.

The absence of a bid bond (caution) or its non-conformity with the model specified in the tender file shall lead to systematic rejection of the tender.

They must date less than three **(03) months** and valid on the day of the tender disclosure.

10. Tenders file consultation

The tender file may be consulted free of charge in the services of the Contracting authority at the Divisional Office of Ntui, SIGAMP Responsible (Tel: 675 681 541) or with the Director of the Yoko Main Prison (679 26 40 14), during working hours upon publication of this notice.

It can also be consulted online on the COLEPS platform at the addresses <http://www.marchespublics.cm> and <http://www.publiccontracts.cm> or on the website of ARMP (www.armp.cm)

11. Tenders file acquisition

The physical version tender file may be obtain from the services of the Contracting authority at the Divisional Office of Ntui, SIGAMP Responsible (Tel: 675 681 541), upon publication of this notice, upon presentation of a receipt attesting the payment of a non-refundable sum of the file's fee purchase costs of **forty thousand (40 000) francs CFA** payable to the public treasury at the Ntui Finance Office.

12. Tenders presentation

The documents include in the tender application must be classified in three different envelopes:

- **Envelope A must contain the administrative documents (Volume 1);**
- **Envelope B must contain the technical proposal (Volume 2);**
- **Envelope C must contain the financial allocation (Volume 3);**

The above-mentioned tenders presented as such will be inserted in a simple envelope bearing only the main tender references. This one must also be closed and sealed for confidentiality. The different documents of each tender should be numbered in accordance with the tender file order and separated by some interpolated sheets of the same colour.

13. Tenders submission

Each tender drafted in English or French on the COLEPS platform, **no later than 16 JUN 2026 at 12am prompt** local time. A backup copy of the offer saved on an USB drive or CD/DVD must be submitted in a sealed envelope with the clear and legible indication "**backup copy**", in addition statement below, within the specified deadlines:

"OPENED NATIONAL INVITATION TO TENDER

N° **003** /ONIT/J11/SAEF/MK-ITB/2026 OF **13 MAY 2026** 2026 WITH URGENCY FOR THE REHABILITATION WORKS OF YOKO MAIN PRISON, YOKO DISTRICT, MBAM AND KIM DIVISION"

The original receipts for payment of the tender documents acquisition fees, the bid bond and the deposit receipt issued by the CDEC will be submitted to the Mbam and Kim Divisional Tenders Board during the bid opening session in sealed envelope with the clear and legible indication "Receipt, Bid Bond and Deposit Receipt" in addition to the mention below within the allotted time:

"OPENED NATIONAL INVITATION TO TENDER

N° **003** /ONIT/J11/SAEF/MK-ITB/2026 OF **13 MAY 2026** 2026 WITH URGENCY FOR THE REHABILITATION WORKS OF YOKO MAIN PRISON, YOKO DISTRICT, MBAM AND KIM DIVISION"

"TO BE OPENED ONLY AT THE OPENING SESSION"

14. Tenders admissibility

The administrative documents, the technical offer and financial offer must be placed in separate envelopes and submitted in a sealed envelope.

The following will be inadmissible by the Contracting Authority:

- Envelopes bearing the information on the identity of bidder;
- Envelopes received after the deadlines for submission;
- Envelopes not in accordance with the submission method
- Envelopes without indication of the identity of the Call for Tenders;
- Failure to comply with the number of copies indicated in the RPAO or offer only in copies;
- Failure to present a copy of the purchase receipt of the DAO when submitting the offer, the original of which is in the offer

Any incomplete offer in accordance with the requirements of the Call for Tenders Documents will be declared inadmissible in particular, the absence or non-conformity of the bid bond issued by an organization or financial institution approved by the Minister responsible for finance to issue bonds in the field of public contract, Failure to present a copy of the DAO purchase receipt when submitting the offer, of failure to comply with the models of the documents in the Call for Tenders Documents, will result in the outright rejection of the offer without any recourse. A bid bond produced but having no connection with the consultation concerned is considered absent. The bid bond presented by a bidder during the bid opening session is inadmissible.

15. Tenders disclosure

Tenders disclosure will be done in one stage on 16 JUN 2026 at **1 p.m** prompt by the divisional Tenders Board at the conference hall of the Senior Divisional Office Only they may attend the opening session or have themselves represented by a duly person of their choice (even in case of joint venture) having a sound knowledge of their file.

16. Application deadline

Tender applicants will have **twenty (20) days** to apply upon publication of this notification.

17. Tender evaluation criteria

Tender evaluation will be done in three (03) stages:

- **First stage:** Verification of the administrative file regularity.
- **Second stage:** Technical appraisal of the administrative tender attested as regular.
- **Third stage:** Verification of the financial offer of those companies who's the tender files have been previously admitted as far as technical and administrative stages are concerned.

The tenders' evaluation criteria are the following:

17.1 Eliminary criteria

17.1.1 Administrative documents

- a) Lack of the provisional bid bond;
- b) In complete or non-compliant administrative file, the tenderer need to correct it within 48 hours;

17.1.2 Technical proposal

- a) False declaration, non-compliant files or scanned documents.
- b) Failure to score at least **70 %** of the total essential criteria.
- c) The absence of the sworn statement of not-abandoning the worksites during the last three years;
- d) The absence of the sworn statement of strict compliance with Joint Order N°0162/MINFOF/MINTP/MINMAP of December 15, 2020 establishing the terms of use of

the original timber.

- e) The absence of the integrity charter
- f) The absence of the declaration of commitment to compliance with social and environmental clauses
- g) The absence of evidence of acceptance of the terms of the contract

15.1.3 Financial offer

- a) Incomplete financial tender.
- b) Omission in the financial offer of a quantified unit price

15.2 Essential criteria

Attesting to the technical and financial capacity of the candidates to perform the services subject to the call for pains .these must be determined according to the nature and consistency of the services to be performed

- a) Knowledge of the site
 - Presence of the site visit certificate signed on honor by the tenderer
 - Presence of the site visit report
 - Presence of the shots of his environment
- b) Technical references and financial capacity
 - Completion of at least three projects by the company in the field of construction
 - Completion of at least two projects for a cumulative amount of twenty million (20,000,000) CFA Francs by the company in the field of construction during the last three years
 - Existence of a certificate of financial capacity in the amount of fifteen million(15,000,000)CFA francs issued by an approved bank of the first order
 - Achievement of an average annual turnover of at least twenty million (20,000,000) CFA Francs over the last three years following the experiments and the contracts actually executed and completed (attach the first and the last pages as well as the minutes of the provisional or final acceptance of related contracts
- c) Technical note of the offer (presence of document relating to the project)
 - The organization as well as the scheduling that he plans to put in place to effectively carry out the work to which is attached the site visit report or the certificate signed on his honor
 - The schedule , schedule and delivery time of the works
 - The provisions envisaged for the use of local labor (HIMO technique) and the notion of gender
 - Provisions relating to compliance with environmental measures
 - The work that the tenderer plans to subcontract
- d) Management staff (site manager, team leaders and administrative staff)
 - Qualification
 - Experience
- e) Material means
 - Availability and condition of equipment and essential equipment (owned or rented)

Assessment of the technical proposal will be carried out on the basis of the 22 main criteria shared as follows:

- a) Knowledge of the site on **03 criteria**;
- b) Qualification and experience of personnel in the projection **08 criteria**;
- c) Technical references and financial capacity on **04 criteria**;

d) Availability of essential materials on **02 criteria**;

e) The methodology of execution on **05 criteria**.

18. Contract award

The Senior Officer of Mbam Kim Division, Contracting Authority grants the contract to the applicant whose file, technically skilled, assessed appealing with the lowest bid deemed to be and substantially in accordance with the tender file.

19. Tender validity

Applicants will be bound by their tenders for a period of **ninety (90) days** with effect from the tender-submission deadline.

20. Further information

Additional information may be obtained every day during working hours from the SIGAMP Responsible (Tel: 675 681 541) or from the Director of the Yoko Main prison (Tél: 679 264 014).

21. Fight against corruption and malpractices

For any denunciation of practices, facts or acts of corruption or facts of malpractices, please call CONAC at number 1517, the Authority in charge of Public Procurement (MINMAP) (SMS or call) at the numbers (+237) 673 20 57 25 and 699 37 07 48

Copies to:

- MINJUSTICE/YDE
- DDPC/MK
- ARMP/CE (for information and publication in the JDM;
- Prison Director/Yoko
- DTB PRESIDENT/MK
- NOTICE BOARD
- CHRONO/ARCHIVES.

Ntui, the 13 MAI 2026

**the Senior Officer of Mbam Kim Division
(Contracting Authority)**



Valeri Norbert KUELA
Administrateur Civil Principal Hors Echelle